

**Adjoint(e) de Dirigeant d'Entreprise Artisanale (ADEA)****Bloc 2 : Assurer la comptabilité générale d'une entreprise artisanale –****TPE-PME****98 heures****OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES**

- Evaluer les incidences du choix d'une forme juridique sur la vie de l'entreprise, de son chef d'entreprise et ses collaborateurs.
- Réaliser et organiser la comptabilité courante de l'entreprise : maîtriser les enregistrements comptables de la comptabilité générale jusqu'à l'édition de la balance,
- Réaliser un compte de résultat comptable en vue de sa transmission

**PROGRAMME**

- L'environnement comptable : découverte et notions essentielles
  - ✓ Les notions clé de la comptabilité et le vocabulaire comptable de l'entreprise
  - ✓ Les différents partenaires de l'entreprise et leurs rôles
- Les formes juridiques les plus courantes de l'entreprise et leurs impacts sur la vie de l'entreprise
  - ✓ Les différentes caractéristiques, les avantages et inconvénients régissant les formes juridiques les plus courantes
  - ✓ Les différentes caractéristiques des statuts de conjoint
  - ✓ Les différents régimes matrimoniaux, leurs droits et leurs devoirs
- Réalisation de la comptabilité courante de l'entreprise
  - ✓ Les différents obligations comptables et fiscales
- La TVA : obligations et calculs
  - ✓ L'anticipation
  - ✓ obligations comptables et fiscales
- Les opérations de l'entreprise
  - ✓ Les éléments nécessaires à l'élaboration et au fonctionnement du compte de résultat et du bilan
  - ✓ Les mentions obligatoires de la facture du devis et du bon de commande
  - ✓ Les mesures de prévention des impayés et de recouvrement
- Les enregistrements comptables
  - ✓ La réalisation des journaux
- La réalisation du compte de résultat comptable

**MATÉRIEL ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES**

- Formation principalement en présentiel avec possibilité de réaliser des séquences en classe virtuelle ou en e-learning
- Modalités pédagogiques : Echanges, analyse de pratiques, mises en situation et mises en pratique, cas réels d'entreprises, co-construction, alternance d'apports théoriques et pratiques.

**FORMATEUR**

Formateur expert en gestion et comptabilité.

**MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Deux épreuves finales (étude de cas juridique et étude de cas de comptabilité générale) conformément au référentiel d'évaluation avec des sujets nationaux (cas pratiques, étude de cas...) - RNCP [38289](#)  
Évaluation de satisfaction des participants en fin de formation.

Formation certifiante : Adjoint de dirigeant d'entreprise artisanale - RNCP38289 – certificateur : CMA France

Date d'enregistrement : 15-11-2023

**ACCESSIBILITÉ**

Le service adaptera la prestation et vous orientera si nécessaire.  
2 Référents Handicap sont à votre disposition à la CMA Isère. Nous contacter au 04 76 70 82 09.

**LES** 

- Formation de niveau Bac qui valorise vos acquis professionnels
- A la carte : possibilité de suivre un ou plusieurs modules selon les besoins
- Taux de satisfaction : [détail sur le site internet](#)
- Taux d'obtention : [détail sur le site internet](#)

**PUBLIC**

- Chef d'entreprise
- Conjoint
- Salarié
- Demandeurs d'emploi

**PRÉREQUIS**

Répondre à au moins une des conditions suivantes :

1. avoir deux ans d'expérience professionnelle en rapport avec la certification visée,
2. avoir un niveau de formation générale équivalent à la 3<sup>ème</sup> ou un niveau CAP.

[Débouchés et suite de parcours disponibles sur le site internet](#)

**LIEU**

Grenoble ou Bourgoin-Jallieu

**DATES / HORAIRES**

[Voir le planning](#)

**TARIF**

1 862 € nets de taxe

Éligible CPF et V.A.E

Prise en charge possible selon votre statut (artisan, salarié, conjoint).

**DÉLAI D'ACCÈS**

Inscription possible jusqu'à 15 jours avant la date de session.

**CONTACT**

Service Formation Continue

[formation.isere@cma-auvergnerrhonealpes.fr](mailto:formation.isere@cma-auvergnerrhonealpes.fr)

[nathalie.cartier-lange@cma-auvergnerrhonealpes.fr](mailto:nathalie.cartier-lange@cma-auvergnerrhonealpes.fr)

Siret : 130 027 956 00015

Enregistré sous le numéro 84691788769.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.